

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 353 rendant provisoirement exécutoire à budget additionnel 19 de l'Office colonial des combattants de la Côte française des Somalis.

n° 353

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 juin 1942

Numéro JO  
n° 547 du 30/06/1942

Date du numéro  
30 juin 1942

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vule** décret du 24 novembre 1937 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement, le régime financier des Offices coloniaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre et des pupilles de la nation

**Vul'**arrêté n° 1187, du 22 décembre 1937, promulguant le décret susvisé

**Vul'**arrêté n° 521, du 24 mai 1938, organisant les services financiers de l'Office colonial

**Vule** décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et des textes modificatifs subséquents,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendu provisoirement exécutoire le budget additionnel 1912 de l'Office colonial des combattants de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.